



PROM'HAIES

Rencontres Nationales de la Haie et de l'Arbre Champêtre 24 et 25 octobre 2007

TABLE RONDE REGLEMENTATION

Intervenants-Participants :

Justin Amiot - Espace Interrégional Européen

Nicole Gaillot-Bonnart - Ministère de l'écologie et du développement durable

Thierry Dupeuble - DRAF Poitou-Charentes

Philippe Pointereau - Solagro

Philippe Pointereau :

La PAC, déjà plusieurs fois réformée et qui le sera encore en 2008, conditionne les aides et intervient sur la façon dont sont pris en compte les espaces boisés.

Justin Amiot :

La PAC est une base constitutive de l'Europe, c'est la seule politique communautarisée.

Le principe de base de la PAC c'est : « permettre au citoyen européen de se nourrir bien et au meilleur prix ». L'objectif est atteint, voire dépassé.

La PAC a été réformée en 1980, en 1992, en 1999, et en 2003, notre version actuelle.

Philippe Pointereau :

Quelles sont les perspectives d'évolution pour les réajustements prévus en 2008 ?

Comment l'environnement est pris en compte dans le Premier Pilier de la PAC ?

Justin Amiot :

Le 20 novembre nous ouvrons le débat sur le bilan de santé. Depuis 2003, l'Etat fait un état des lieux, ce qui va engendrer des ajustements dans les mesures agro-environnementales.

Le Premier Pilier concerne les aides directes aux agriculteurs dans le cadre de l'éco-conditionnalité. Si les agriculteurs veulent toucher des aides ils doivent respecter les directives sur les eaux souterraines, les nitrates, les oiseaux...

Le Paysage en tant que tel n'est pas pris en compte dans le Premier Pilier.

Si l'agriculteur veut aller plus loin dans son projet écologique, il rejoint le Second Pilier, dans le cadre du Développement Rural –FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) - ,où sont les mesures agro-environnementales qui permettent de rémunérer certains services non pris en compte dans le Premier Pilier.

Le cahier des charges est plus précis sur les exigences, la protection de la bio-diversité et du paysage (boisement linéaire et ponctuel).

En 2013 la PAC réformée sera plus sûre.

Philippe Pointereau

Le P.D.R.H.(Programme de Développement Rural Hexagonal) le budget ? les enveloppes ?

Justin Amiot :

L'ensemble du budget communautaire est réparti sur 2 grands postes :

- 1) la PAC environ 2/3 du budget
- 2) les fonds structurels

Les affectations du budget sont en fonction des politiques menées. Le budget européen évolue dans un cadre de 7 ans.

Le budget du Développement Rural devrait augmenter, mais en fait, il diminue.

L'élargissement de l'Europe a engendré de gros besoins financiers du fait de l'absorption de nouveaux pays à très gros besoins.

L'Europe n'est pas un cadre rigide imposé mais propose un catalogue de mesures où les Etats membres choisissent les mesures qu'ils souhaitent appliquer.

Il est proposé de transférer 5% du Premier Pilier vers le Second Pilier en faveur de l'environnement.

Certains états ont demandé 20 % (Italie, Grèce).

Dans le bilan de santé il sera proposé une modulation de 13%.

Philippe Pointereau :

Les enjeux environnementaux ?

La directive cadre sur l'eau n'est pas appliquée en France, il faut dire qu'elle ne conditionne pas les aides.

Le critère d'évaluation le plus significatif est l'évolution des populations d'oiseaux.

Le constat est négatif, les populations sont en baisse.

Il faut endiguer cette perte de bio-diversité, et il faut diviser par quatre les émissions de carbone d'ici 2050.

Justin Amiot :

Comment la Haie a-t-elle pu passer à la trappe dans ces enjeux ?

On a créé les DPU (Droit à Prime Unique) comme aides compensatoires, mais quand ces aides ne compensent plus rien, comme c'est le cas maintenant, est-ce que l'on ne pourrait pas réorienter cette manne financière (6 milliards d'euro) vers le Second Pilier et plus particulièrement vers l'environnement.

Philippe Pointereau :

Est-ce que les moyens financiers sont à la hauteur de nos ambitions ?

Thierry Dupeuble :

Pourquoi un tel soutien aux céréaliers ?

Il fallait améliorer la qualité productive et gérer la prise de risque.

On a encouragé la spécialisation, on a fixé des prix à terme ce qui a permis l'augmentation des monocultures et la diminution des risques financiers pour les agriculteurs.

Maintenant on peut réduire l'écart entre les prix européens et mondiaux.

Ce soutien a très bien marché, maintenant les principaux bénéficiaires de cette mesure ne se sentent plus menacés.

La prise en compte de la Haie est fixée par arrêté préfectoral, on peut la comptabiliser dans le calcul de la surface primable pour 4 mètres de large. Les arbres isolés ne sont pas pris en compte.

La France décline le PDRH en mesures.

-Il y a un socle national, avec peu de variabilité, (installation de jeunes agriculteurs ; primes herbagères ; indemnité de handicap naturel...) qui représente 60 % de l'enveloppe FEADER.

-Des volets régionaux, négociés entre Etat et financeurs régionaux, choisis dans le catalogue de 37 mesures pré-citées. (La France a, par exemple, fait le choix de ne pas retenir de mesures envers l'agro-foresterie).

Le budget FEADER France est de 5,8 Milliards d'euro. Une grosse moitié est pour le socle national ; puis pour les Contrats Agriculture Durable ; et il reste environ 1,7 Milliard d'euro à répartir.

Le Poitou-Charentes peut prétendre à 90,4 millions d'euro. (Les subventions européennes ne sont données qu'à condition que l'Etat ou les Collectivités mettent en parallèle la même somme). Au total le Poitou-Charentes peut donc avoir 180, 8 millions à répartir suivant trois axes principaux :

- améliorer la compétitivité (agricole et sylvicole) et la qualité (labels)
- amélioration de l'environnement
- soutien à la diversification en milieu rural (qualité de vie, accueil...)

Il y a plus de propositions que d'argent dans le FEADER. Il faut mieux sélectionner que prendre tout ce qui est éligible.

Philippe Pointereau :

Quid des mesures pour la Haie ?

Justin Amiot :

Il faut des zones à enjeux forts.

Les soutiens agro-environnementaux représentent 50% du territoire (Natura 2000...).

Pour la Haie, avant, il y avait les MAE, maintenant dans le cadre du Plan Régional de l'Environnement il y a les Plans Végétaux Environnement pour les plantations.

Pour l'entretien il faudra un opérateur par territoire qui devra faire un diagnostic.

Par exemple le syndicat des eaux, qui serait plus pertinent que la Chambre d'Agriculture car capable d'estimer la qualité des eaux. Il devra construire, avec le partenariat local, examiner et valider les mesures proposées à la contractualisation et à l'entretien des haies présentant un enjeu.

Fabien Liagre :

Je suis très inquiet. Le PVE semble inutilisable pour les plantations, surtout si on est hors zonage. La problématique Haie n'existe pas pour l'Europe

Reflexions identiques de Mrs Cirou et Lamoureux

Thierry Dupeuble :

Le PVE n'est pas fait pour planter des haies mais c'est le seul outil.

Il faut monter des projets, portés par les Pays dans le cadre LEADER, où sont incorporés des programmes en faveur des Haies.

Envisager un programme de plantation de Haies à visée paysagère avec le FEADER.

Jouer sur l'importance des haies pour l'eau pour la qualité de l'eau.

Jean Lamoureux :

Comment accompagner la Haie à travers le Bois Energie au vu des cahiers des charges

Il n'y a pas de prise en compte.

Thierry Dupeuble :

En France on a un problème culturel. Le bocage en Grande Bretagne est intact. En Suisse il y a des mesures, 7% des surfaces sont à composantes écologiques avec haies et bandes enherbées. On oblige le maintien et l'entretien, après on finance.

En France nous vivons maintenant sur ce qui a été planté il y a un siècle.

Nicole Gaillot-Bonnart :

Dans le cadre de la réforme de la PAC en 2002 nous avons travaillé sur l'idée d'un pourcentage agro-écologique pour chaque exploitation (arbres, haies, talus, terrasse...) . C'est une idée qui a abouti que très partiellement avec les bandes enherbées.

On a cherché à évaluer le pourcentage. On visait 7% .

En France on arrive en Auvergne à 30% et en Picardie à 3%.

Au Grenelle dans les différents groupes d'exploration nous avons comme pistes :

- groupe 2 Bio-diversité : une trame verte opposable dans les documents d'urbanisme

: créer des corridors écologiques et biologiques afin de relier les grands milieux du réseau Pan Européen entre eux

- groupe 4 : modes de production durable : proposer un pourcentage de surface agro écologique avec un minimum de 5% par exploitation

- groupe 3 : santé et environnement : une baisse de l'utilisation des pesticides : recréer des habitats pour les auxiliaires de culture

Quant à la Trame Verte on ne sait pas exactement ce qu'elle recouvre et de quoi elle est composée.

Philippe Hirou :

Il n'y a pas de choses positives. Cela va accentuer la séparation agriculture performante et nature.

Jacqueline Ajer :

Ne pourrait on pas calculer la pollution dégagée par l'agriculteur et la convertir en linéaire (sous forme de puits carbone) ?

Nicole Gaillot-Bonnart :

Pourquoi pas.

Une agriculture plus rustique est une résolution de fond. Les nouvelles assises de l'Agriculture sont « *Produire mieux avec moins* ».

Multifonctionnalités de l'agriculture, en 1999 c'était le maître mot (il englobait environnement, les enjeux économiques et le volet social).

Ce mot a disparu de tous les débats malgré sa vision en trois zones :

- grise : agriculture
- blanche : ville/ récréatif
- verte : écologique

Cela reste la vision proposée par l'Europe. Une vision de marché avec des prestations environnementales pour les agriculteurs.